

# Truchements interculturels

## Les rapports des autochtones à la justice à partir des sources coloniales

Andrew Fletcher, Université de Sherbrooke

La question que mes recherches tentent de résoudre est épistémologique : comment est-ce qu'on peut comprendre les ordres juridiques historiques des autochtones? La plupart des informations proviennent des archives coloniales, écrites par des Français, des Britanniques ou des Espagnols. Ces sources sont eurocentriques et ne s'intéressent à la question de la justice qu'indirectement. Les auteurs coloniaux ont retenu des anecdotes, des faits étonnants; bref les faits saillants.

Bien sûr, une question aussi large a besoin d'être précisée. Mes recherches se penchent sur un peuple qui s'appelait *Inoka* et que les Français ont nommé *Illinois* (une bonne partie de leurs descendants sont actuellement regroupés dans le « Peoria Tribe of Indians of Oklahoma »). Cette population habitait, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les côtes du Mississippi. Cet endroit était connu des Français comme le Pays des Illinois et se trouve dans la vaste région du Pays-d'en-Haut qui entourait les Grands Lacs. En étant loin des pôles de l'empire français en Amérique du Nord, soit Québec et La Nouvelle-Orléans, l'histoire de ce peuple a été l'objet de moins d'études que ceux qui étaient plus proches des centres du pouvoir colonial. Cependant, il reste une riche quantité d'archives françaises qui touchent les Illinois, des sources qui ont retenu l'intérêt des historiens depuis les trois dernières décennies. Avant de présenter ces sources, permettez-moi de tracer un aperçu de l'histoire des Illinois.

### Pays des Illinois

Le premier contact établi entre les Français et les Illinois a eu lieu en 1667, quand ces derniers se sont présentés au poste français à Chequamegon. En 1673, la descente du Mississippi par Jacques

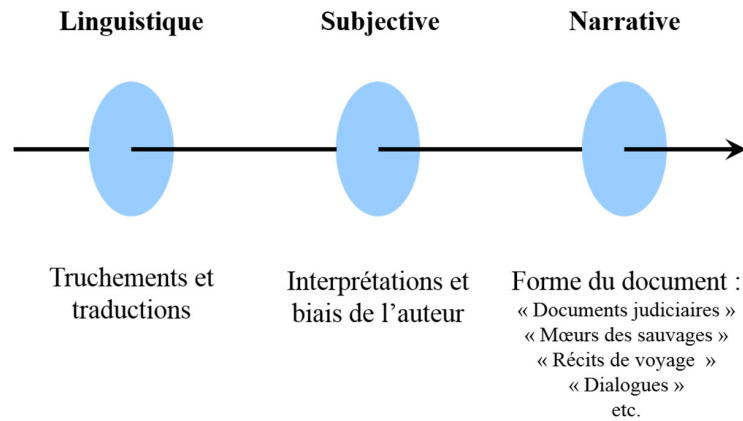
Marquette et Louis Jolliet nous donnent les premières brides de description du Pays des Illinois. Le père Marquette est retourné deux ans plus tard pour fonder une mission. C'était le début d'une présence catholique parmi les Illinois. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le peuple Illinois était divisé en cinq groupes : les Cahokia (*Kaawakia*), les Kaskaskia (*Kaahkaahkia*), les Michigamea, les Peoria (*Peewaaliaki*) et les Tamoroa. Bien qu'ils aient partagé une culture commune et que des liens étroits de parenté aient existé entre eux, ils ne constituaient pas une unité politique. Leur langue, qu'on appelle aujourd'hui miami-illinois, fait partie de la famille linguistique algonquienne et était également parlée par les Miamis (*Myaamiaki*). Enfin, le mot « Illinois », qui signifie « ce qui parle normalement » semble provenir des Miamis, avant d'être adopté par les Ottawas et après par les Français<sup>1</sup>. Leur économie était basée sur l'agriculture et la chasse, avec une prépondérance pour la chasse aux bisons. Avec la colonisation française, le catholicisme et les mariages entre Illinoises et Français ont contribué à créer un monde hybride sur les bords du Mississippi au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Après la fin de l'empire français en Amérique du Nord, les Illinois ont perdu leur statut d'alliés militaires. Vers 1803 les Kaskaskia ont cédé la grande partie de leur territoire traditionnel aux États-Unis. Ensuite, à la fin de la décennie de 1830, les dernières familles illinoises se sont établies sur une réserve au Kansas et plus tard sur une autre en Oklahoma.

### Épistémologie

Quand on étudie l'histoire des peuples autochtones en général, et de l'histoire de leurs ordres juridiques en particulier, on fait face à un problème épistémologique à trois niveaux. Les sources écrites sur lesquelles nous devons baser nos recherches nous parviennent au travers d'une série de lentilles déformantes, linguistiquement, subjectivement et narrativement (voir diagramme 1).

---

<sup>1</sup> David J. Costa, « On the Origins of the Name "Illinois" », *Le Journal*, vol. 24, n° 4, 2008, pp. 6-10.

**Diagramme 1 : Distorsions**

En premier lieu, l'auteur du texte se base sur ses observations personnelles, les rapports d'autres Européens et les interactions avec des autochtones. Ceci fait en sorte que l'information doit passer par une lentille linguistique – dans le cas de mes recherches, celle de la traduction du miami-illinois vers le français. Ceci peut être fait par l'entremise des truchements d'un tiers (qui ajoute un autre niveau de complexité à la question) ou par les traductions de l'auteur lui-même. La deuxième lentille est celle de la subjectivité de l'auteur, et comprend ses biais et interprétations (ou plutôt ses mésinterprétations). À ceux-là peuvent délibérément s'ajouter des contre-vérités fabriquées pour les raisons personnelles; ils peuvent également être le fruit des préjugés de l'auteur. La troisième lentille est celle de la narration : la forme du document final a aussi un pouvoir déformant sur le contenu. On trouve dans cette catégorie des déformations stylistiques et les libertés poétiques. Cette question a été traitée, entre autres, par Gordon M. Sayre dans son ouvrage *Les*

*Sauvages Américains : Representations of Native Americans in French and English Colonial Literature* (1997)<sup>2</sup>.

Le chercheur doit essayer de rectifier ces distorsions, bien qu'il y ait souvent des limites à ce qu'on peut accomplir. Les déformations narratives nécessitent un traitement littéraire. Une œuvre doit être traitée comme faisant partie d'un genre avec ses propres règles de construction. En ce qui concerne les biais, il faut adopter une approche historique, en regardant ce qu'on sait de l'auteur, du contexte historique et des autres sources traitant du même sujet. Finalement, pour les questions de traduction, il est nécessaire de revenir aux sources linguistiques. C'est sur ce dernier point que porteront les prochaines lignes.

### Les sources linguistiques

Les sources qui traitent de l'ordre juridique des Illinois peuvent être divisées en trois catégories. Il y a les sources qui proviennent de l'histoire orale des Illinois et des Miamis. Ces récits ont été transcrits à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elles sont constituées de courtes histoires, dans lesquelles peuvent se retrouver des éclaircissements sur la culture illinoise. À quelques exceptions près, ces sources n'ont été traduites du miami-illinois que récemment, soit en 2010<sup>3</sup>. Parce que la langue a cessé d'être parlée pendant cinquante ans (avant les efforts de revitalisation qui ont commencé dans les années 1990), ce qui reste de la culture orale est fragmenté. Néanmoins, ils peuvent être complémentaires des sources françaises. Par exemple, Gabriel Godfroy (1834–1910), un Myaamia, explique l'origine de son nom miami-illinois *Waapanaakikaapwa* :

Kaapia, an old Myaamia man, gave me my name. His real name was "Waapanaakikaapwa".

<sup>2</sup> Gordon M. Sayre, *Les Sauvages Américains : Representations of Native Americans in French and English Colonial Literature*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1997.

<sup>3</sup> David J. Costa (dir.), *myaamia neehi peewaalia aacimoona neehi aalhsoohkaana : Myaamia and Peoria Narratives and Winter Stories*, trad. David J. Costa, Oxford, Myaamia Project at Miami University, 2010, p. 171.

When the people went hunting, whenever they killed anything, they chose one man: "Divide it up", they tell him, "divide equally". This man is called "kaapia"<sup>4</sup>.

Ceci peut être contre-vérifié avec les observations de Nicolas Perrot (c. 1644–1717) sur la chasse au bison. Perrot était un explorateur, trafiquant de fourrures et interprète, dont les observations sont une source importante d'information :

Ils s'assemblent le soir de la veille du départ, et choisissent entre eux celui qu'ils jugent le plus capable d'être le maître de la chasse. C'est ordinairement un des chefs de guerre le plus considéré. Il prend pour émeules tous les autres chefs, et convient avec eux de tout ce qui doit être réglé dans la marche qu'on tiendra pour la chasse des buffles [...]. Le village campe ensuite dans l'endroit le plus commode et le plus proche de celui où s'est fait le carnage. Ce camp étant établi, on partage entre les familles les bestes qui ont été tuées en cette chasse. Les unes en ont plus, les autres moins, à proportion qu'elles sont nombreuses. Mais tout se distribue par la voix des chefs avec beaucoup d'équité et de justice<sup>5</sup>.

Ces observations peuvent enrichir notre compréhension du rôle des chefs, et aussi des coutumes qui encadraient la chasse. Cependant, ce sont des sources qui traitent de la langue miami-illinois qui sont de loin les plus riches :

Miami-Illinois may be unique among native North American languages for not having been natively spoken for at least half a century, yet still having extremely extensive written documentation spanning almost 250 years, most of which exists as unpublished manuscripts in archives and libraries. Purely in terms of written records, Miami-Illinois is one of the best documented Algonquian languages, far more extensively

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>5</sup> Nicolas Perrot, *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004 (c. 1715), pp. 271-76.

recorded than many other Native American languages which still have speakers<sup>6</sup>.

Parmi ces sources, ce sont surtout des dictionnaires miami-illinois qui ont été compilés par les jésuites qui retiennent notre attention. Il en existe trois : un écrit des années 1690 par Jacques Largillier, un deuxième compilé par Pierre-François Pinet et un troisième qui date des années 1720, dont l'auteur est Antoine-Roger Leboullenger. Ces sources sont limitées par leur fonction, car elles ne se prêtent pas facilement à l'analyse historique. Prenons, par exemple, les cinq premières lignes du manuscrit de Largillier :

*Nit8ca8a* je l'attends je l'attens. *8ahingo t8c8rani cata?*  
tattendray je icy?

*Nit8ca8t8* je ne serre pas fort, je debande, lasche

*t8ca8te8i* peu serré. pas asses serré q[and]d on craint qu'il ne se delie tout a fait

*Nit8capikinan* j attache foiblement, je lasche. *Sacant8tagane 8g*  
[voir « eg »] la bride a un cheval

*t8capinti8a* l'arc est lasche, n'est pas bandé. *Nit8capinti* je ne bande pas roide la corde<sup>7</sup>

Pour tirer de l'information pertinente pour les recherches historiques, ce n'est pas chose facile : ce dictionnaire a 586 pages et environ 22 000 mots miami-illinois<sup>8</sup>. Au début de 2001, une collaboration entre le *Miami Tribe of Oklahoma* et la University of

<sup>6</sup> Daryl Baldwin, David J. Costa et Douglas Troy, « Myaamiaataweenki eekincikoonihkiinki eeyoonki aapisaataweenki : A Miami Language Digital Tool for Language Reclamation », *Language Documentation & Conservation*, vol. 10, 2016, pp. 394-410.

<sup>7</sup> Il faut noter que le symbole « 8 » était utilisé par les français pour indiquer le son « ou » et que les mots en Miami-Illinois ont été mis en italique pour la clarté. Jacques Largillier, « Manuscrit [dictionnaire Français et Miami-Illinois] », c. 1700, p. 1, lignes 5-9, [site Web], *Indigenous Language Digital Archive*, consulté le 25 février 2019, voir <https://mc.miamioh.edu/ilda-myaamia/>.

<sup>8</sup> David J. Costa, *The Miami-Illinois Language*, Lincoln (Nebr.), University of Nebraska Press, 2003, p. 11.

Miami sur la revitalisation de la langue a amené à l'établissement du *Miami-Illinois Digital Archive* par le Myaamia Center, maintenant connu sous le nom *Indigenous Language Digital Archive* (ILDA). Ce site Web rassemble des sources linguistiques, incluant les manuscrits Largillier et Leboullenger, dans lesquels on peut chercher les mots (ou des parties des mots) en miami-illinois, en français ou dans leur traduction anglaise. Pour les chercheurs, l'accès aux pages numériques est un outil essentiel, car il permet la consultation des entrées originales. Cependant, la possibilité de regrouper des entrées éparpillées à travers plusieurs sources rend le ILDA très intéressant pour les historiens. En prenant un exemple lié à l'histoire juridique, on peut chercher le mot *meurtre* et des variations sur le concept, dont on peut compiler les résultats comme ceux du tableau 1 :

**Tableau 1 : Le concept de meurtre dans le ILDA**

Miami-illinois	Traduction	Manuscrit
Arama	blessé, faire mal, meurtrir	LG <sup>9</sup> , p. 53, ligne 26
Ninechi8e	j'assasine	LG, p. 332, ligne 23
Nechi8eta	assassin meurtrier vide Ninessa	LG, p. 332, ligne 23
8ic8akissen8i	chemin gâté par un meurtre, geurre déclarée	LG, p. 388, ligne 26
Ni8ic8akisis8	je ne suis pas taché de sang, coupable de meurtre	LG p. 388, ligne 27
Ni8ic8akisi	je suis taché de sang coupable de meurtre, auteur de la guerre	LG, p. 388, ligne 28
Ni8ic8akihig8	on m'accuse du meurtre d'être cause de la guerre	LG, p. 388, ligne 29
Ni8ic8akisset8	je rougis la terre le chemin de sang.	LG, p. 388, ligne 30

Papacapikisset8nta	meurtre de coups de fouet	LG, p. 428, ligne 2
atch8nki8ni	Meurtre	LB <sup>10</sup> , p. 88, ligne 6
kinepikineki	tu as la main sanguinaire meurtrière	LB, p. 276, ligne 6
anarei8tehe8a kiminaki8ni echitehe8a	il ne pense qu'au m[eurtre].	LB, p. 290, ligne 80
nisseti8ni	Meurtre	LB, p. 290, ligne 80
ec8ni8r8sse8eta	celui qui meurtrit	LB, p. 290, ligne 82
metaki8i8sse8eta	celui qui meurtrit	LB, p. 290, ligne 82
[chec8eri8i8sse8e]h8nta	qui est meurtri	LB, p. 290, ligne 82
chec8eri8i8sse8e8ata	celui qui meurtrit	LB, p. 290, ligne 82

De cette compilation, deux idées clefs peuvent être identifiées. Premièrement, le sang est central à la rhétorique illinoise connexe avec le crime de meurtre. *Ni8ic8akisset8* est traduit par « je rougis la terre le chemin de sang »<sup>11</sup> et *Ni8ic8akisis8* par « je ne suis pas taché de sang, coupable de meurtre »<sup>12</sup>. Deuxièmement, il y a une forte connexion entre le meurtre et la guerre, à travers le sang. *Ni8ic8akisi*, par exemple, est traduit par « je suis taché de sang coupable de meurtre, auteur de la guerre »<sup>13</sup>. Si on compare ceux-ci aux paroles d'un chef Kaskaskia nommé Kiraoueria en 1723 :

<sup>10</sup> LB = Leboullenger, Jean-Antoine Robert, « Manuscrit [dictionnaire Français et Miami-Illinois] », c.1720 », [site Web], *Indigenous Language Digital Archive*, consulté le 25 février 2019, voir <https://mc.miamioh.edu/ilda-myaamia/>.

<sup>11</sup> Largillier, « Manuscrit », p. 388, ligne 30.

<sup>12</sup> *Ibid.*, ligne 27.

<sup>13</sup> *Ibid.*, ligne 28.

<sup>9</sup> LG = Largillier, « Manuscrit ».

Considerés mes peres, que les Chicachats nous tüent d'un costé, vous et nous, et que de l'autre, les Renards souillent de votre sang et du notre nos terres, d'ou vient notre pere M. de Boisbriant, et vous mes Peres MM. Diron, De Laloëre, Dartaguiette, et Delisle, repandriés vous le sang d'un francois pour effacer celuy d'un autre francois, et d'ou vient a la perte d'un homme ajouter celle d'un autre, nous ne sommes point trop nombreux p[ou]r defaire nos ennemis communs, le maitre de la marchandise a esté dans un moment fol (il t'a mon pere M. de Boisbriant) rougi du sang, je viens te prier de ne te pas rougir toy même du sien<sup>14</sup>.

On voit ici le symbolique du sang et la pollution des terres, « les Renards souillent de votre sang et du notre nos terres [...] repandriés vous le sang d'un francois pour effacer celuy d'un autre francois »<sup>15</sup>. L'ordre juridique illinois apparaît, dans ce contexte, sous la forme d'un détournement de nouveaux conflits, plutôt qu'être axé sur le châtement d'un coupable. Il ne s'agit pas de dire que l'idée de la peine capitale était étrangère aux Illinois. En effet, Largillier donne *Nipei8ni tepahakita* comme « punit de mort »<sup>16</sup>. Ce qui est important dans le discours de Kiraoueria est à la fin, quand il dit, « je demande la vie d'un de tes enfants qui n'a esté qu'une seule fois fol »<sup>17</sup>. Ce dernier point soulève une séparation dans la pensée juridique illinoise entre ceux qui commettent un crime dans un moment de passion et ceux qui récidivent. Il y avait une distinction semblable dans le droit français de l'Ancien Régime, au moins en ce qui concerne les commutations de peine<sup>18</sup>.

### Étude comparative

Les sources linguistiques peuvent être des outils importants pour approfondir nos connaissances des sociétés autochtones, mais il faut

<sup>14</sup> ANOM, séries C<sup>13A</sup>, vol. 7, f. 319r.

<sup>15</sup> ANOM, séries C<sup>13A</sup>, vol. 7, f. 319r.

<sup>16</sup> Largillier, « Manuscrit », p. 568, ligne 16.

<sup>17</sup> ANOM, séries C<sup>13A</sup>, vol. 7, f. 319v.

<sup>18</sup> Voir Natalie Zemon Davis, *Fiction in the Archives: Pardon Tales and their Tellers in Sixteenth-century France*, Stanford, 1987, 217 p.

reconnaître leurs limites. Elles sont elles-mêmes le fruit d'une interprétation et ouvertes aux même biais et erreurs que toute autre source. De plus, l'historien doit se méfier – comme toujours – de les utiliser simplement pour donner une saveur autochtone à une analyse eurocentrique. Pour éviter ceci, on peut entreprendre une étude comparative des concepts juridiques. Prenant, encore, les concepts qui entourent le meurtre. Il est possible d'établir une grille des concepts illinois et français (voir tableau 2). On peut identifier des concepts qui semblent être très proches, comme ceux de l'innocence et de la culpabilité. Il est aussi possible de souligner les divergences (ici entre parenthèses), où les dictionnaires miami-illinois ne concordent pas directement avec les concepts français de l'époque. Par exemple, la distinction entre « assassinat prémédité » et « homicide simple » ne se retrouve pas dans les dictionnaires (quoique, ceci ne veut pas dire que cette distinction était nécessairement absente du miami-illinois).

**Tableau 2 : Concepts juridiques en miami-illinois et concepts français similaires**

Miami-illinois	Traduction	Concepts français <sup>19</sup>
Ni8ic8akisis8 (LG, p. 388, ligne 27)	je ne suis pas taché de sang, coupable de meurtre	Innocent
Ni8ic8akisi (LG, p. 388, ligne 28)	je suis taché de sang coupable de meurtre, auteur de la guerre	Culpabilité
Nechi8eta (LG, p. 332, ligne 23)	assassin meurtier	(Assassinat prémédité ou meurtre de guêt-apens) (Homicide simple)

<sup>19</sup> Joseph-Nicolas Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, 17 volumes, Visse, 1784-1785.

Nip8nikiter8ta8a (LG, p. 487, ligne 7; LB, p. 138, ligne 84; LB, p. 312, ligne 56)	je luy pardone, cesse d'estre fâché contre luy (LG, p. 487, ligne 7)	(Rémission)
nimpakitama8o tchipaia (LB, p. 154, ligne 33)	je couvre le mort	—
anarei8tehe8a kiminaji8ni echitehe8a (LB, p. 420, ligne 3)	il ne pense qu'au m[eurtre].	Assassinat prémédité
8ic8akissen8i (LG, p. 388, ligne 26)	chemin gasté par un meurtre, guerre déclarée	(Cas royal)

Cette approche comparative aide à mieux comprendre les différences conceptuelles entre les ordres juridiques français et illinois au XVIII<sup>e</sup> siècle. Par exemple, la différence entre l'idée d'un « chemin gasté par un meurtre, guerre déclarée » et un « Cas royal » est reflété dans l'observation de Denys Delâge à propos des Huron-Wendats : « Alors que pour les Hurons tous les membres de la tribu font partie du nous collectif, tel n'est pas le cas pour les Français où le supplice, en incarnant l'omnipotence du roi, a pour fonction d'inculquer peur et résignation aux classes dominées. »<sup>20</sup> Cette idée vaut la peine d'être approfondie en ce qui concerne l'histoire des Illinois.

De cette façon, les sources linguistiques peuvent être mises en appui aux historiens pour ajuster les distorsions dans les recherches qui portent sur l'histoire des idées. Il faut noter, par contre, qu'une étude comparée comme celle-ci n'est qu'un point de départ. Les sources linguistiques et les ressources développées pour la revitalisation des langues autochtones peuvent aussi être mises en œuvre par les

historiens pour étudier l'étymologie des mots, bien que ceci nécessite une connaissance de la structure de la langue étudiée. Les dictionnaires peuvent être aussi très utiles pour comparer les différentes utilisations des mots et mieux comprendre des nuances cachées derrière des truchements. Le terme *nimpakitama8o tchipaia* pour « je couvre le mort » (voir le tableau 2), qui n'a pas d'équivalent en français, décrit le rituel de condoléance qui était étroitement lié avec la résolution des meurtres dans le Pays des Illinois. Il s'agit d'un mot parmi une quinzaine d'autres mots et de phrases liés à ce concept que l'on peut trouver dans les dictionnaires miami-illinois. Sans compter les centaines de références connexes avec l'action de couvrir ou le concept de la mort. Ces sources peuvent nous aider à mieux connaître l'histoire de ces peuples, mais c'est aussi un travail de longue haleine qui doit être entamé. C'est aussi une approche qui nécessite un respect envers les sociétés autochtones et une collaboration avec elles.

<sup>20</sup> Denys Delâge, *Le Pays renversé : Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est (1600-1664)*, Québec, Éditions du Boréal, 1991, p. 76-77.

**Bibliographie***Sources manuscrites*

- Archives nationales d'outre-mer (ANOM). Séries C<sup>13A</sup>,  
Correspondance générale, Louisiane, 1678–1781.
- Largillier, Jacques « Manuscrit [dictionnaire Français et Miami-Illinois] ». c. 1700.
- Leboullenger, Jean-Antoine Robert. « Manuscrit [dictionnaire Français et Miami-Illinois] ». c. 1720.

*Sources imprimées*

- Costa, David J. (dir.) (2010). *Myaamia neehi peewaalia aacimoona neehi aalhsoohkaana : Myaamia and Peoria Narratives and Winter Stories*. Trad. David J. Costa. Oxford, Myaamia Project at Miami University, 171 p.
- Guyot, Joseph-Nicolas (1784-1785). *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*. 17 vols., Visse.
- Perrot, Nicolas (2004 [c. 1715]). *Mémoire sur les moeurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 576 p.

*Études*

- Baldwin, Daryl, David J. Costa et Douglas Troy (2016).  
« Myaamiaataweenki eekincikoonihkiinki eeyoonki aapisaataweenki: A Miami Language Digital Tool for Language Reclamation ». *Language Documentation & Conservation*, vol. 10, p. 394-410.
- Costa, David J. (2003). *The Miami-Illinois Language*. Lincoln, University of Nebraska Press, 566 p.
- Costa, David J. (2008). « On the Origins of the Name "Illinois" ». *Le Journal*, vol. 24, n° 4, p. 6-10.
- Davis, Natalie Zemon (1987). *Fiction in the Archives : Pardon Tales and their Tellers in Sixteenth-century France*. Stanford, 217 p.

- Delâge, Denys (1991). *Le Pays renversé : Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est (1600–1664)*. Québec, Éditions du Boréal, 416 p.
- Sayre, Gordon M. (1997). *Les Sauvages Américains : Representations of Native Americans in French and English Colonial Literature*. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 384 p.